



FC WARSAGE

INFORMATIONS

EN CAS DE BLESSURES OU D'ACCIDENTS

Chers Parents, Chers Joueurs,

Vous trouverez, en annexe, une déclaration d'accident, en cas de blessures et ou d'accident relatif aux entraînements et ou matches qui se sont déroulés sous les couleurs du FC WARSAGE.

Remettez ce document au Médecin que vous consulterez afin de compléter la partie « ATTESTATION MEDICALE » de la déclaration d'accident.

A titre d'information le Staff médical du club que vous pouvez consulter est :

MEDECIN : Dr Marcel SAROLEA Place Centenaire Fléchet 8 à WARSAGE Tél : 04/376 60 20 et 0475/832 501

KINE : Mr Pierre LONGTON 04/376 6 726 Rue J. Muller 66 à WARSAGE

Vous devrez joindre **une vignette de mutuelle** à chacune des déclarations

Pour les joueurs qui sont sous contrat d'emploi, vous devrez compléter le questionnaire relatif à la profession et à votre employeur.

Cette déclaration devra être complétée et rentrée **dès que possible et au plus tard dans les 8 jours qui suivent la blessure ou l'accident.**

Les joueurs, ou leurs parents transmettront leurs déclarations d'accident à l'attention de :

Mr Yves WIELS Secrétaire – C.O. : 0472/397 025 (Responsable du traitement des dossiers médicaux)
ou la déposeront dans la boîte aux lettres situé à l'intérieur de la buvette aussitôt que possible.

Cela vaut pour toutes les équipes du club : des Benjamins U6 aux Juniors U21 et également pour les équipes Réserves, Equipes 1^{ère}

Si des séances de kiné sont nécessaires (nombre à indiquer sur la partie médicale), vous devrez attendre l'accord du Fonds de Solidarité Fédéral de l'URBSFA concernant le nombre et la date à laquelle vous pouvez commencer ces séances de Kiné.

Si la blessure nécessitait encore plus de séances que prévu, vous devez à nouveau consulter le Médecin et nous transmettre cette attestation afin de demander une nouvelle fois l'accord du FSF de l'URBSFA.

Si ces séances sont facturées sans l'accord du FSF de l'URBSFA, elles ne vous seront pas remboursées

Dès votre guérison, vous devrez faire compléter l'attestation médicale de guérison par votre Médecin afin que vous puissiez à nouveau à jouer sous les couleurs du FC WARSAGE.

Ensuite, vous nous ferez parvenir les factures **ORIGINALES** d'hospitalisation et toutes les attestations **ORIGINALES** de remboursement de votre mutuelle afin nous puissions établir un dossier complet au FONDS de SOLIDARITE FEDERAL de l'URBSFA pour obtenir le remboursement des différents frais **moins la franchise de 10,80 euros par dossier.**